

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/08/2026

N/Réf. : SGL20020_JUIL2026_PUN
Gest. : XX/IS
V/Réf. : 2271-0011/23/2026-255PR
Corr DPC: I. Segura
NOVA : 13/PFU/2035001

SAINT-GILLES. Rue Vanderschrick, 17 (arch. Ernest Blérot)
(= classé comme monument : maison art nouveau)
PERMIS UNIQUE : Régulariser suite à mise en demeure:
mezzanines des bel-étage, 1er et 2ème étages et travaux de
remise à neuf studio 2ème étage avant.
Demande de BUP – DPC du 31/07/2026

Mesdames, Messieurs

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 177).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : isegura@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels